

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 450

présenté par
M. Brottes

ARTICLE 7 SEXIES

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« cet »

le mot:

« l' ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la deuxième phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.